

A. ces dépenses, il faut ajouter les frais d'une lettre épiscopale sans laquelle une décoration ne peut être obtenue.

Les évêques français cèdent leur recommandation pour peu de chose et la donnent à leurs fournisseurs. Demandez plutôt aux marchands d'horreurs qui voisinent avec Saint-Sulpice.

L'intervention de la nonciature peut seule dispenser du témoignage épiscopal, mais cette intervention n'est jamais gratuite.

* * *

Pour un candidat aux faveurs romaines, la meilleure façon d'échouer est d'aller à Rome. Je sais des gens qui, au lieu de payer une commission et de rester chez eux, vont courir le *Corso* de la Ville Éternelle et faire la pêche à la décoration dans les rues de Rome.

Or, les prélats romains n'aiment pas à voir les figures des aspirants aux honneurs de l'Église. Cette réunion serait plus gaie que le ballet des Malassins dans *Monsieur de Pourceaugnac*, surtout si les décorés portaient le costume auquel ils ont droit : habit vert avec feuilles de chêne en argent, épée avec garde de nacre et chapeau à plumes noires. Ni ce brillant uniforme, ni le bijou ne sont compris dans les frais. Quand le nouveau chevalier est promu il doit acheter le tout.

Il lui arrive même d'acheter deux fois. Tel un malheureux Angevin que Léon XIII avait pavoisé. L'homme d'œuvres voulut aller à Rome remercier le pape ; il fut reçu ; mais ayant déjà beaucoup versé il ne porta aucune aumône. Au cours de son audience il eut la naïveté de montrer au Saint-Père le bijou en brillants que lui avaient offert ses ouvriers ; car il était industriel. Le pape prit la croix, la tourna, la retourna, l'admira et la mit dans sa poche en remerciant le décoré stupéfait :

— Je vous remercie, lui dit Léon XIII, de m'offrir ce merveilleux échantillon de l'industrie française.

Aux droits déjà nommés, aux pourboires indiqués s'ajoutent les frais d'inscription sur les grands livres de la chancellerie française. Cette formalité ne va pas toujours sans difficulté. Une pièce très modeste est demandée : le casier judiciaire. Récemment un commandeur de Saint-Grégoire ne put être inscrit. Il avait subi quarante-deux condamnations. La nonciature fut avertie et à toutes les observations le diplomate romain répondit :

— C'est ouï si boun catholique ! Un autre personnage qui tenait banque sur la place où dort le ministère de la justice, avait toutes les décorations pontificales. Mais jamais il n'avait osé risquer les pieds dans notre chancellerie. Il portait les croix et les rubans dans sa poche, quand il allait à un mariage. Dans l'église, s'il n'apercevait pas de policier indiscret il sortait peu à peu crachats, grands-croix et